

**COMMISSION  
MUNICIPALE  
DU QUÉBEC**

---

**Plan d'action**  
de développement durable  
2022-2023

Juin 2022



## La Commission en bref

---

La Commission municipale du Québec, seul organisme indépendant dédié exclusivement au domaine municipal, exerce diverses fonctions : elle est à la fois un tribunal administratif, un organisme de vérification, un médiateur, un arbitre, un administrateur, un organisme d'enquête et un conseiller selon le contexte de ses interventions.

## Mot du président

---

Nous annonçons, dans notre dernier Plan d'action de développement durable 2021-2022, notre volonté d'accorder au développement durable une plus grande place dans notre organisation. Deux étapes importantes ont été franchies : la réalisation du premier portrait mesurant le niveau de maturité de la Commission en matière de développement durable et l'identification de pistes précises pour accroître l'intégration du développement durable dans les missions d'audit de conformité et de performance auprès des municipalités. Ces exercices d'envergure permettront de diriger nos actions pour les années à venir afin de faire progresser le développement durable dans nos activités et dans nos services aux citoyens.

Ainsi, nous passons à l'étape de mise en œuvre d'actions structurantes, notamment celles en lien avec des thèmes jugés prioritaires pour les ministères et organismes pour l'année 2022-2023 : l'approvisionnement responsable et l'évaluation de la durabilité de nos interventions.

Je suis confiant que la Commission, par l'entremise de son PADD 2022-2023, créera ainsi des conditions habilitantes pour la mise en œuvre de mesures structurantes en vue de la prochaine Stratégie de développement durable 2023-2028<sup>1</sup>.

Le président,

Jean-Philippe Marois

Juin 2022

---

<sup>1</sup> La Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) n'ayant pas été adoptée au 31 mars 2022, l'exercice de révision générale de la SGDD 2015-2020 a été reporté, prolongeant ainsi le PADD 2021-2022 d'une année.

---

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

---

STRATÉGIE  
GOUVERNEMENTALE  
2015-2020

Orientation  
gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans  
l'administration publique

Objectif  
gouvernemental 1.1

Renforcer la prise en compte des principes de développement  
durable

---

Action 1



## Évaluer

la durabilité d'interventions  
organisationnelles

---

L'évaluation de la durabilité se dit d'une démarche d'analyse intégrée qui permet d'évaluer et de bonifier des interventions structurantes en fonction de thèmes, de critères ou de facteurs de durabilité. Ainsi, pour l'année financière 2022-2023, la Commission veut assurer l'évaluation de la durabilité d'interventions qu'elle juge structurantes.

---

Action 2



## Sensibiliser

les employés à l'intégration  
du développement durable  
dans leurs pratiques

---

Le partage des résultats du diagnostic d'auto-évaluation de l'intégration du développement durable à l'ensemble du personnel demeure une action à privilégier. Elle permettra notamment de susciter une prise de conscience quant aux rôles et aux responsabilités de chacun et quant à l'importance de l'engagement de la Commission afin de faire progresser l'intégration du développement durable dans ses activités et services.

---

Action 3



## Mesurer

la proportion des acquisitions  
responsables

---

Les acquisitions responsables consistent à recourir à l'achat d'un bien ou d'un service dont l'une des composantes, à n'importe quelle étape du cycle de vie, a un effet reconnu sur la réduction des impacts environnementaux, la création de bénéfices sociaux ou le développement économique durable.

La Commission veillera à définir clairement les rôles et responsabilités des responsables d'achats et de la gestion contractuelle, en matière d'acquisitions responsables. Elle pourra ensuite évaluer la proportion des acquisitions responsables effectuées durant une période donnée.

---

## Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2022-2023

### Mission

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, contribue à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions.

### Vision

Être un organisme performant, dynamique et moderne reconnu pour la pertinence et le caractère significatif de ses interventions dans le domaine municipal.

### Valeurs

Indépendance, intégrité, impartialité, respect, transparence, cohérence et excellence

## Stratégie de développement durable 2015-2020

### Orientation gouvernementale 1 :

## Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif organisationnel	Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2023
1.1 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable	1 Évaluer la durabilité des interventions organisationnelles jugées structurantes.	1.1 Proportion des actions structurantes jugées prioritaires ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Évaluation réalisée
	2 Sensibiliser les employés à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques.	2.1 Proportion des employés sensibilisés à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques.	80% de l'ensemble du personnel sensibilisé
	3 Mesurer la proportion des acquisitions responsables	3.1 Proportion d'acquisitions responsables effectuées sur le total des acquisitions	Mesure effectuée

**Commission  
municipale**

**Québec** 

*La saine gestion au bénéfice de tous*